

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2023-068**

L'an deux mille vingt trois, le 4 avril à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28 mars 2023

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 23
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, M. Laurent GORYL, Mme Annie ARNAUD, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA, conseillers communautaires, Mme Laurette GUEIDAN, conseillère communautaire suppléante.

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY.

OBJET :

Construction de garages et d'ateliers intercommunaux

Actualisation du plan de financement prévisionnel

François BOISSERIE donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Annick HUCHET est suppléée par Laurette GUEIDAN
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Francis DELORT
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Patrick DARY
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Laurent GORYL
Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Francis DELORT

Rapporteur : F. DELORT

Vu la délibération n°2023-017 du 6 février 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel du projet de construction des garages et ateliers intercommunaux ;

Considérant que depuis lors, ce projet a évolué et nécessite une actualisation dans le cadre des dossiers de demandes de subventions ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** l'actualisation du plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-après :

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230404-DC2023750154-DE
Date de télétransmission : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en €	Taux
Maîtrise d'œuvre	55 193 €	Etat – DETR	223 529 €	30 %
Construction du bâtiment	488 820 €	Etat – DSIL	149 019 €	20 %
Equipements photovoltaïques	180 000 €	CD87 - CDDI	140 000 €	18,80 %
Missions de contrôle et divers	21 084 €	Sous-total :	512 548 €	68,80 %
		Autofinancement :	232 549 €	31,20 %
TOTAL :	745 097 €	TOTAL :	745 097 €	100 %

Le secrétaire



F. DELORT

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.